

portant validation du devis de la société DDB pour la réalisation d' un plafond coupe-feu d' un montant de 5 400.00 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société DDB en date du 08/08/2024.

Considérant que la société DDB propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société DDB, pour la mise en place d'un plafond coupe-feu dans les sanitaires de l' école P. Bert pour un montant de 5 400.00 € HT

Bernay, le12/08/2024.

signé électroniquement le 13/08/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

